

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le lundi 25 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Votants : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2016

PRESENTS : Daniel Huet, Yann Grandvallet, François Rabillard, Yolande Cheval, Christian Hamon, Marc Leblanc, Rémi Fontaine, Karine Racapé, Stéphanie Lemaux, Delphine Pelé, Yann Yhuel et Marie Autret

ABSENTS EXCUSES : Claude Jagoury et Laëtitia Sourget

Marie Autret a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été publique

~~~~~

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

Arrivée de Marc Leblanc

⇒ **Présentation des comptes administratifs 2015 suivant les documents remis au conseil municipal avant la séance.**

**Remarques suite à cette présentation :**

- **Priorités en 2016 sur ce qui n'a pas été fait et voir ce qui doit être fait en 2016**  
(autres remarques que je vais inclure directement dans le BP 2016 en observations mais qui ne vont pas apparaître sur ce PV :
- **Prendre le transport le moins cher pour la piscine**
- **Voir le montant de l'éclairage public par rapport aux aménagements du bourg sur 2016**
- **Revoir montant des honoraires pour 2016**
- **Revoir le montant des dotations**
- **Revoir les travaux de la salle à effectuer**

**La délibération sur la mise à disposition des locaux du café à l'association « Un café pour les habitants » a été supprimée de l'ordre du jour et elle sera présentée au prochain conseil municipal en intégrant tous les éléments évoqués lors du conseil municipal.**

### DECISIONS DU MAIRE

- Renouvellement du contrat de Benoît Angely en CUI pendant 6 mois sur les mêmes bases.
- Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000€ jusqu'en 2017.

## DELIBERATIONS

### **2016-01-01- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Budget général :

Dans l'attente du vote du budget, Monsieur le maire indique que la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 680 459.83 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 170 114.95 € (< 25% x 680 459.83 €).

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Acquisition de l'ancien bar : 68 685.00€ (art. 2138 op 83)

**Total général des dépenses d'investissement : 68 685.00€**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition exposée ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette dépense.**

### **2016-01-02- Création du groupement de commandes pour les contrôles obligatoires et maintenance des bâtiments et des installations**

Monsieur le maire précise que Guer Communauté propose de mettre en œuvre un groupement de commandes pour les contrôles obligatoires et maintenance des bâtiments et des installations, afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Le 8 décembre 2015, nous avons délibéré sur la création du groupement de commandes.

Une première réunion de travail a eu lieu pour définir les intitulés et les contenus des lots pour la consultation.

Un recensement sur toutes les communes a été réalisé. Il est proposé de constituer un comité technique (élus, agents techniques...coordination par Maud Gavaud de Guer Communauté) afin d'élaborer un cahier des charges lié à ces prestations.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (11 voix Pour et 1 abstention : Delphine Pelé) décide :**

- d'autoriser l'adhésion de la mairie au groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales listées
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de prestations pour les besoins propres aux membres du groupement qui sera annexée à la présente délibération
- d'accepter que Guer Communauté soit désignée comme coordinateur du groupement ainsi formé
- d'autoriser le maire de la commune à signer la convention ainsi que tous les documents
- d'autoriser le maire à signer le marché à intervenir concernant la commune

### **2016-01-03- Subventions-Rénovation et mise en accessibilité de la mairie et de la salle des associations**

⇒ **Cette délibération annule et remplace celle prise pour le même objet le 8 décembre 2015.**

Monsieur Le Maire, précise que suite à la délibération prise le 8 décembre 2015, il convient de modifier l'estimation des travaux à réaliser et le plan de financement prévisionnel en ajoutant l'étude de faisabilité et en modifiant les montants des recettes.

Voici l'estimation des travaux à réaliser :

|                                         |                                                                                               |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| -Etude de faisabilité                   | 5 700€ HT                                                                                     |
| -Aménagement de la place Saint-Nicodème | 150 000€ HT                                                                                   |
| -Travaux bâtiment mairie existant :     | 210 000€ HT                                                                                   |
| -Total salle des associations :         | 325 000€ HT                                                                                   |
| <b>Sous-total</b>                       | <b>685 000€ HT</b>                                                                            |
| Honoraires maîtrise d'œuvre             | 102 790€ HT                                                                                   |
| <u>Divers :</u>                         |                                                                                               |
| Mobiliers                               | 20 000€ HT on intègre 20 000€ dans l'estimation alors que dans l'étude il n'y a que 8000€ ??? |
| Frais de consultations                  | 4 000€ HT                                                                                     |
| <b>Montant total</b>                    | <b>917 490€ HT</b>                                                                            |

#### Plan de financement prévisionnel:

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL              | DEPENSES (HT)       |                       | RECETTES (HT)       |
|-----------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| <b>Etude :</b>                                |                     | Conseil départemental | 321 121.50 €        |
| Etude de faisabilité                          | 5 700.00 €          | Pays-Région           | 74 803.75 €         |
| Aménagement de la place Saint-Nicodème        | 150 000 €           | DETR                  | 211 500 €           |
| Travaux bâtiment mairie existant :            | 210 000 €           | Réserve parlementaire | 7 500 €             |
| Total salle des associations avec WC publics: | 325 000 €           | Autofinancement       | 302 564.75€         |
| <b>Sous-total</b>                             | <b>685 000 €</b>    |                       |                     |
| Honoraires maîtrise d'œuvre                   | 102 790 €           |                       |                     |
| <b>Divers :</b>                               |                     |                       |                     |
| Mobiliers                                     | 20 000€             |                       |                     |
| Frais de consultations                        | 4 000 €             |                       |                     |
| <b>Montant total</b>                          | <b>917 490.00 €</b> |                       | <b>917 490.00 €</b> |

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- d'approuver le plan de financement prévisionnel et l'estimation des travaux
- d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatif à ce dossier

#### 2016-01-04- Avenant convention EPF (Etablissement Public Foncier)

Monsieur le Maire rappelle que par convention opérationnelle en date du 20/02/2012 la commune de Monteneuf a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Bretagne en vue d'acquérir un ensemble de biens situés dans les 5 secteurs prioritaires de renouvellement urbain identifiés lors de l'élaboration du PLU.

L'EPF a depuis procédé à l'acquisition de 10 parcelles d'une superficie totale d'environ 1 hectare dans le secteur du Placis, à l'ouest du bourg.

Une mission de de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un quartier durable « le Hameau du Placis » est actuellement en cours de réalisation.

Ce projet d'aménagement permettra à la commune de Monteneuf d'assurer l'accueil de nouveaux habitants pour plusieurs années.

L'intervention de l'EPF sur les autres secteurs n'est de ce fait plus une priorité à court terme.

Afin de ne pas mobiliser les fonds alloués par l'EPF à cette opération et de permettre ainsi de les reporter sur d'autres opérations, il est proposé de réduire le périmètre d'intervention de l'EPF aux seuls biens ayant fait l'objet d'une acquisition.

Lorsque les autres secteurs de renouvellement urbain entreront en phase pré-opérationnelle, une nouvelle sollicitation pourra être effectuée auprès de l'EPF.

Il nous est donc proposé de formaliser la réduction du périmètre d'intervention de l'EPF à travers un avenant à la convention opérationnelle en date du 20/02/2012.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la réduction du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne,**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle avec l'E.P.F. pour formaliser ce nouveau périmètre d'intervention.**

#### **2016-01-05- Création d'un budget annexe : Lotissement carrières 2**

Le maire précise qu'au vu des différents travaux à réaliser dans une partie non viabilisée du lotissement Les Charrières, un budget lotissement doit être créé à compter du 29 mars 2016 date de vote du budget.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2016 de ce budget annexe dénommé : Lotissement carrières 2 qui sera assujetti à la TVA.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer sur la création du budget annexe dénommé : Lotissement carrières 2.**

#### **2016-01-06- Choix du géomètre : Lotissement carrières 2**

Le maire précise qu'une consultation auprès de plusieurs géomètres a été effectuée pour réaliser la mission foncière : bornage, plan topographique... ainsi que la mission VRD et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un secteur au lotissement les charrières.

Une division en 3 ou 4 lots est proposée.

Pour ces missions, nous avons reçu 3 réponses avec les montants ci-dessous :

QUARTA de Molac : 6 847.10€ TTC.

ATEC OUEST de Pacé : 9960.00€ TTC

Jean-Philippe BODIN : 13 368.00€ TTC

SAFFEGE et SETUR ont également été consulté mais n'ont pas répondu.

Monsieur Le Maire propose de retenir le géomètre expert QUARTA de Molac pour les missions évoquées ci-dessus.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **de retenir le géomètre expert QUARTA pour les missions évoquées ci-dessus pour un montant de 6 847.10€ TTC,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces missions**

⇒ Remarques :

Une réunion publique est à envisager pour avertir les riverains du projet

Voir pour homogénéiser le prix de vente au m<sup>2</sup> pour le lotissement carrières 2 et le hameau du placis

## INFORMATIONS DIVERSES

### Hameau :

- Réunion le 23/01 sur le terrain

### Bar :

- Convention de mise à disposition : présentation délibération prise au prochain conseil municipal
- Création association
- Rencontre avec le Pays de Ploërmel

### Mairie et salle des associations :

- Rencontre avec le Pays de Ploërmel : coût Maîtrise d'œuvre avant le début de l'année 2017.

### Personnel :

- Renouvellement contrat Arnaud Gross en cours du 01/02/2016 au 31/07/2016

### Prochaines réunions et autres dates :

26/01 : commission communication à 17h30

29/01 : réunion réforme territoriale à Guer à 18h30

29/01 : repas resto du coeur

31/01 : Galette des rois de l'ESRM au foyer à 18h00

01/02 : réunion de liste à 19h00

09/02 : bureau municipal à 18h15

Activités pour les jeunes via le centre social le 9/02 après-midi et le 16/02 en soirée pendant les vacances scolaires

15/02 : bureau municipal à 18h15

22/02 : conseil municipal

08/03 et 14/03 : conseil municipal

29/03 : conseil municipal vote du budget

**L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire, lève la séance à 22h20.**